

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 320 Subvention (8.000 euros) à l'association Fanatikart (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 207 en date des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Fanatikart (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Fanatikart au titre de l'année 2019 est fixée à 8.000 euros, soit un complément exceptionnel de 2.000 euros après déduction des versements déjà effectués. 165983; 2019-00936

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO